



Dépot de marque : nom ou logo ?

Par **cluot**, le **17/05/2008** à **11:39**

Bonjour,

Après avoir fait une recherche d'existence de marque, j'ai acheté il y a un an le nom de domaine trucmuche.com et l'ai utilisé pour un site personnel.

Les choses évolues, et ce qui était un site perso va devenir le site de vente de mon activité artisanale.

Je souhaite déposer la marque correspondante.

Mon logo est constitué de l'association d'un dessin et du nom que j'ai choisi.

J'ai du mal à comprendre la différence entre dépôt du nom, et dépôt du logo.

Si je dépose le logo, serais-je protégé contre une utilisation du nom trucmuche sur les mêmes classes mais avec un logo différent ou avec simplement une police de caractères différente ?

Inversement, si je dépose le nom seul, serais-je protégé contre une reprise du logo avec un nom légèrement différent ?

Merci d'avance.

Cluot.